Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260304-12_2026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Procurations : 3

N° DEL 12/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 04 mars 2026 à 18h00

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire, M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints, P. MACE, R. ROLLAND, G. PLAPOUS, S. CATHOU, M. MADEC, E. LE CARVENNEC, O. GUEGUEN, K. LE ROUX, F. VOISIN, C. LE MARLEC, Y REVAULT D'ALLONNES, conseillers

Absents excusés :
M. EVEN proc à R. ROLLANS
P. RENAULT proc à F. SIMON
A. WETTERWALD (ayant quitté la salle à 19h42) proc à Y. REVAULT D'ALLONNES

Date d'envoi de convocations : 25 février 2026
Secrétaire de séance : M. MADEC

12/2026 Convention cadre avec LTC pour la réalisation de prestations de services (bureau d'études)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 novembre 2019, le conseil municipal l'avait autorisé à signer la convention cadre pour la réalisation de prestations de service du bureau d'études de LTC pour la période comprise entre le 01/01/2020 et le 31/12/2022 et que par délibération en date du 07 février 2023 cette convention avait été reconduite pour la période entre le 01/01/2023 et 31/12/2025
Il propose de reconduire cette convention à compter du 01/01/2026 pour une durée de 3 ans, qui permettra la poursuite de la réalisation de prestations de service du bureau d'études de LTC pour des opérations de bâtiment, de voirie, de réseaux, d'aménagements urbains et l'assistance pour la passation de marchés publics.
Pour ces prestations, la commune paiera soit 45.00 € par heure, soit 170 € par demi-journée de temps passé par les agents du bureau d'études de LTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre.

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 06/03/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

La secrétaire de séance
M. MADEC

MAIRIE DE TRÉGUIER Côtes d'Armor